

# STAGE

« RDV de carrière »



&

« Notre statut et nos droits »

**Lundi 15 janvier 2018**

**MAISON DES SYNDICATS**

2 rue du parc 71 100 CHALON S/S

*Cher(e) collègue,*

*Lors des échanges que nous avons eu (permanences, heures d'information syndicales animées dans certains établissements), nous sommes souvent confrontés à des demandes de points de réglementation. Cela concerne des domaines allant des conditions de travail, aux évolutions de carrière en passant par les problèmes de maladie ou d'événements familiaux.*

*Dans un souci de défense des personnels, le SNES FSU 71 vous propose donc une journée de stage : « **RDV de carrière / notre statut et nos droits** ».*

*Sur des aspects concrets, nous ferons le point sur la réglementation, sur les moyens d'être conseillé et sur les moyens de faire respecter ses droits.*

## Sujets abordés :

**RDV de carrière :**  
Par qui, quand et comment sommes-nous informés ?

**Les voies de recours**  
(calendrier, rôle des commissaires paritaires ...)

**L'évaluation**  
(déroulement, enjeux, document de référence...)

**L'avancement**  
(échelons, hors classe, classe exceptionnelle...)

**Droit syndical**  
(HIS, autorisations d'absence...)

**Les nouvelles techniques de management**

**Statuts**  
(Obligations de service, rémunération...)

**Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos cours sans obligation de rattrapage et avec maintien du traitement** (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence de droit (voir PJ) impérativement **avant le 15 décembre** auprès de votre chef d'établissement **et** d'envoyer séparément le bulletin d'inscription par courrier ou mèl au SNES –FSU 71 ([snes71@dijon.snes.edu](mailto:snes71@dijon.snes.edu)).